

30 ans de Label Made in Luxembourg

Dans le cadre des Journées Création, Développement et reprise d'entreprise, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce ont procédé le 19 novembre dernier à la remise officielle des certificats «Label Made in Luxembourg» à 58 entreprises fraîchement labellisées. Le label Made in Luxembourg répertorie aujourd'hui 435 entreprises du secteur de l'artisanat et du commerce. Pour son 30^e anniversaire, une conférence sur le Nation Branding et notamment la signification du pays d'origine d'un produit/service pour la décision d'achat du client a souligné l'importance de ce label.

C'est en présence de Madame Francine Closener, secrétaire d'Etat à l'Economie que 58 nouvelles entreprises du secteur de l'artisanat et du commerce ont obtenu leurs certificats labellisés Made in Luxembourg pour un produit ou service. Octroyé à 435 entreprises luxembourgeoises depuis son lancement, le label concerne dans une majorité des cas des biens produits au Luxembourg mais également des prestations de services effectuées depuis le Luxembourg.

Les activités des entreprises qui en bénéficient sont très variées allant de l'artisan produisant ses propres produits agro-alimentaires à l'industriel fabricant des bobines pour machines électriques, en passant par l'agence de communication ou encore la fiduciaire, offrant ses services au Luxembourg.

Le label «Made in Luxembourg» est une marque créée en 1984 sur initiative du Ministère des Affaires étrangères, de la Chambre des Métiers et de la Chambre de Commerce. Il sert à identifier l'origine luxembourgeoise des produits et services. Il permet, d'une part, d'informer le consommateur luxembourgeois sur les produits indigènes et, d'autre part, de mieux faire connaître les produits nationaux de qualité à l'étranger.

L'utilisation du label peut être multiple, que ce soit par apposition sur le produit même ou sur le papier à en-tête de l'entreprise, sur le matériel publicitaire ou sur les documents commerciaux. L'entreprise doit néanmoins veiller à ce que le rapport direct entre le produit pour lequel le droit d'usage a été octroyé et le label soit respecté.

Pour les consommateurs, le label «Made in Luxembourg» garantit l'origine luxembourgeoise du produit ou service pour lequel il a été accordé, ce qui peut le rassurer. Pour les entreprises, l'informa-

tion sur l'origine d'un produit ou d'une offre de services devient un élément déterminant des choix en matière de consommation dans un monde globalisé. Le label leur permet ainsi d'afficher l'origine de leur savoir-faire. Il peut également être utile pour la promotion de leurs produits et services, au Grand-Duché et à l'étranger afin de se distinguer de leurs concurrents.

Les 30 ans d'anniversaire: l'occasion pour relancer et redynamiser le label «Made in Luxembourg»

C'est en 2014 que le label «Made in Luxembourg» fête son 30^{ème} anniversaire et que toute une série de nouveautés autour de cette appellation ont été lancées. En effet, le règlement d'usage et de contrôle du label luxembourgeois d'origine a été entièrement revu afin de vérifier si ses dispositions correspondaient bien à la réalité d'aujourd'hui, près de 30 ans après sa mise en place.

Par ailleurs, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce ont tenu à uniformiser leur communication autour d'une identité graphique commune, d'un dépliant explicatif et un site web entièrement dédié au label www.made-in-Luxembourg.lu servant d'interface aussi bien aux entreprises qu'aux consommateurs afin de susciter d'avantage d'intérêt et de procurer une plus grande notoriété et visibilité au label. Les entreprises bénéficiant du label disposent d'un certificat officiel mentionnant explicitement leurs produits et services labellisés. Le certificat a une validité de 5 ans et sera renouvelé automatiquement, si les conditions requises sont toujours remplies.

Nation Branding au Luxembourg: l'importance de la signification du pays d'origine dans un monde de consommation

Madame Francine Closener, secrétaire d'Etat à l'Economie a ouvert la conférence avec une présentation sur le «Nation Branding au Luxembourg». En effet, suite aux événements récents concernant l'image de marque du pays, ledit sujet a suscité l'intérêt manifeste des 150 entreprises présentes lors de la conférence.

L'intervention du Dr Sebastian Reddeker, coordinateur de projet «Shopping in Luxembourg – Good Idea» intitulée «Sans contenu, pas d'impact! - La signification du pays d'origine d'un produit dans le monde de la consommation aujourd'hui» a fait preuve d'une vision très pratique des particularités du marché luxembourgeois. Il a relevé les différents aspects liés à l'origine d'un produit/service pour expliquer aux entreprises luxembourgeoises comment elles peuvent utilement profiter du label dans le cadre de leur stratégie et actions marketing.

Il a enchaîné avec les facteurs qui influencent le comportement des consommateurs d'aujourd'hui et en a détaillé les grandes tendances qui ont un impact sur les «business models». Le Dr Reddeker a abordé également les questions du fonctionnement de la communication estampillée «National», le rôle des entreprises dans l'orientation du consommateur et de l'économie dans le marketing national ou le «Nation Branding». La remise du Label Made in Luxembourg est organisée deux fois par an par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers. Le prochain rendez-vous est d'ores et déjà fixé pour la Foire de printemps en 2015.

Pour plus d'informations concernant le Label, merci de contacter Jeanette Müller (Chambre des Métiers) au 42 67 67 - 222 ou label@cdm.lu ou Edith Stein (Chambre de Commerce) au 42 39 39 - 482 ou label@cc.lu

